

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**Bureau de la communication
interministérielle
et de la représentation de l'État**
BCIRET/VM

Mâcon, le 4 MARS 2019

Le Préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département
(en communication à Mesdames et Messieurs les
Sous-Préfets)

Objet : Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers – Promotion du 14 juillet 2019
P.J. : Décret n°2017-1155 du 10 juillet 2017 relatif à la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers
Formulaire de demande - Modèle de tableau récapitulatif

En vue de la promotion du 14 juillet 2019 de la médaille des sapeurs-pompiers, je vous demande de bien vouloir m'adresser, **avant le 15 avril 2019**, par l'intermédiaire de la sous-préfecture de votre arrondissement (sauf arrondissement de Mâcon), les candidatures que vous souhaitez présenter.

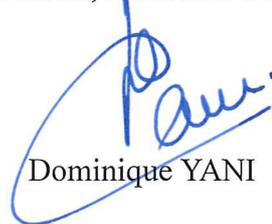
Préalablement, les formulaires seront renseignés avec précision, notamment l'échelon de la médaille demandée, le grade et le lieu d'affectation (page 1) et accompagné d'une copie lisible de la pièce d'identité des candidats.

S'agissant d'une médaille liée à l'ancienneté, l'état de services (page 2) devra être explicitement complété : dates de début ("du") et de fin de service ("au"), ancienneté acquise service par service (colonnes "an" et "mois"), quotité de travail en cas de temps partiel et durée totale (en bas du tableau). La précision de ces informations permet le contrôle exact du nombre d'années.

Enfin, les dossiers seront listés dans le tableau récapitulatif joint en annexe.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État de mon Cabinet au 03 85 21 82 06 ou sur pref-decorations@saone-et-loire.gouv.fr.

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,



Dominique YANI